

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250625-2025-37-CSBIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025 Publication: 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

OBJET:

Approbation du compte administratif - exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dixneuf juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En téléconférence : Vincent BEDU. Jean-Michel BLUTEAU. Didier GONZALES. Philippe GOUJON, Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO.

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE.

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence : Laurence COULON Chantal DURAND

Nombre des membres
composant le
Comité syndical

Représentés

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :30 Jean-Michel VIART

Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Présents à la Séance13

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

En téléconférence : Annie DUCHENE

Au titre de de la Région Ile-de-France :

Étaient absents excusés :

François-Marie DIDIER, Sylvain RAIFAUD, Marie-Pierre MARCHAND, Jean-Noël AQUA, Pierre RABADAN, Dan LERT, Nicolas BONNET-OULALDJ,

Patrick OLLIER quitte la salle et ne prend pas part au vote Patrice LECLERC Sylvain BERRIOS

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif (CA) retrace l'exécution du budget pour l'exercice 2024. Il doit être présenté au Comité syndical dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Il permet de comparer les prévisions budgétaires aux réalisations effectuées par le total des émissions de mandats et de de titres de recettes pour les différentes lignes budgétaires, et de déterminer les résultats de cette exécution.

Le compte administratif (CA) doit concorder de façon exacte avec le compte de gestion (CG) établi par le Comptable public, qui est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président de Seine Grands Lacs. Le résultat qui en découle doit, conformément à la réglementation comptable, faire l'objet d'une affectation par le comité syndical, après le vote du compte administratif, qui est ensuite repris au budget supplémentaire.

Confirmant les priorités d'actions, les grands axes du budget 2024, approuvé en décembre 2023 par le comité syndical, étaient les suivants :

- la **livraison progressive du chantier Seine Bassée** avec une mise en eau test initialement prévue à la fin de l'année 2024 ;
- le lancement d'un chantier d'envergure de rénovation et confortement du parement de la digue de la Morge, en parallèle de la poursuite des autres travaux d'entretien des ouvrages existants;
- l'accompagnement des porteurs de projet dans les travaux de protection, restauration ou création de zones d'expansion de crue, priorité de l'établissement pour compléter les dispositifs de protection existants;
- l'amélioration de la connaissance des effets du changement climatique pour anticiper et adapter l'exploitation des ouvrages en prenant appui notamment sur le développement de nouveaux outils de modélisation et de prévision ;
- la conduite des actions portées par Seine Grands Lacs dans le cadre des PAPI, et en particulier le lancement de celles inscrites dans le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°2 à la suite de sa labellisation, ainsi que l'animation de l'ensemble des maîtres d'ouvrage;
- la poursuite d'une **politique de communication volontariste** afin de valoriser nos actions, non seulement auprès des décideurs mais aussi auprès du grand public, bénéficiaire final de nos actions.

Synthèse de l'exécution budgétaire 2024 :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	18 873 149,96 €	26 985 151,66 €	8 112 001,70 €
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'investissement	58 832 242,82 €	58 759 983,53 €	-72 259,29 €
	Excédent antérieur reporté de	- €	2 643 498.59 €	2 643 498.59 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	fonctionnement	,	2 0 10 150,55 0	2 0 10 10 0,000 0
INCI ON DE L'EXENCICE N-1	Déficit antérieur reporté	6 091 894.98 €	- €	6 091 894.98 €
	d'investissement	0 051 054,50 €	- €	0 051 054,50 €
TOTAL (Réalisations + reports)		83 797 287,76 €	88 388 633,78 €	4 591 346,02 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
N+1	Section d'investissement	- €		- €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	18 873 149,96 €	29 628 650,25 €	10 755 500,29 €
RESULTAT CONTOLE (CLOTORE)	Section d'investissement	64 924 137,80 €	58 759 983,53 €	-6 164 154,27 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINIT	IF)	83 797 287,76 €	88 388 633,78 €	4 591 346,02 €

CLÔTURE 2024	
Excédent de fonctionnement	10 755 500,29 €
Excédent d'investissement	-6 164 154,27 €
Excédent définitif	4 591 346,02 €

La proposition de compte administratif (CA) synthétisée ci-dessus et détaillée ci-dessous, tenant compte du résultat antérieur reporté, fait état d'un excédent définitif de 4,59 millions d'euros.

L'exécution budgétaire 2024 présente un taux de consommation des dépenses réelles de fonctionnement de 88,18%, après 93,13% en 2023 et 94,37% en 2022. En investissement, le taux d'exécution des dépenses s'élève à 72,94%, après avoir été de 89,19% en 2023 et de 62,89% en 2022. Hors emprunt et hors Bassée, les dépenses réelles d'investissement inscrites au sein de la programmation pluriannuelle des investissements ont été exécutées à 73% (84% en 2023). Les dépenses réelles d'investissement relatives à la Bassée ont un taux d'exécution de 72% (92% en 2023) et représentent un montant de 43 314 138 euros (50 millions d'euros en 2023 et 23,28 millions d'euros en 2022).

Au niveau des recettes, il est constaté pour 2024 un taux d'exécution légèrement supérieur à 100% pour les recettes réelles de fonctionnement. Le taux d'exécution des recettes réelles d'investissement est de 75%, soit un taux légèrement supérieur à celui des dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté en section de fonctionnement, s'élèvent en 2024 à 26 985 151,66 euros. Elles augmentent fortement par rapport à 2023, où elles s'élevaient à 22,1 millions d'euros. Cela s'explique notamment par :

- la contribution exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris en section de fonctionnement pour un montant de 2 950 000 euros, soit 11% des recettes réelles de fonctionnement hors excédent reporté et reprises sur provisions ;
- la perception de recettes issues d'exercices antérieurs et ayant fait l'objet de décalage de titres ou de renégociations en 2024.

La principale recette de fonctionnement est constituée de la contribution statutaire obligatoire des membres de l'EPTB, correspondant à 12 millions d'euros. La redevance pour service rendu par le soutien d'étiage constitue la seconde principale recette de fonctionnement. À l'instar de l'exercice 2023, on constate un excellent taux de recouvrement de la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (99,8%). En définitive, ce sont 43 titres de recettes qui ont été émis sur l'exercice 2024 permettant de récolter 9 565 808,40 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont composées pour 61% de subventions d'investissement reçues, pour 21% d'emprunts nouveaux et pour 18% du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Détail des réalisations 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Volet dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Total budgété 2024	Réalisé 202	24	
	En euros	En euros	en %	
Chap. 011 Charges à caractère général	5 982 325,00 €	4 774 711,76 €	79,81%	
Chap. 012 Charges de personnel	9 326 060,00 €	9 198 931,66 €	98,64%	
Chap. 065 Autres charges de gestion courante	1 677 715,00 €	931 520,52 €	55,52%	
Chap. 66 Charges financières	2 011 000,00 €	1 848 029,73 €	91,90%	
Chap. 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	0,00%	
Chap. 68 Dotations aux amortissements et provisions	300 000,00 €	300 000,00 €	100,00%	
Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 875 000,00 €	1 819 956,29 €	97,06%	
Chap. 023 Virement à la section d'investissement	8 868 145,59 €	ne se réalise pas		
Total dépenses de fonctionnement	30 041 245,59 €	18 873 149,96 €	62,82%	
Total dépenses réelles hors provisions	18 998 100,00 €	16 753 193,67 €	88,18%	

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement réalisées, hors provision, s'élèvent à 16 753 193,67 euros, soit 2,47 millions d'euros de plus qu'en 2023 (14,28 millions en 2023 et

12,97 millions en **2022).** Elles présentent un taux d'exécution de 88%, contre 93% en 2023, variable selon les chapitres comptables (taux d'exécution de 99% pour les dépenses de personnel et de 80% pour les charges à caractère général).

Les charges à caractère général s'élèvent à 4 774 711,76 millions d'euros, après 5,05 millions d'euros en 2023. Elles présentent un taux d'exécution de 80%, en deçà de l'exercice précédent. En isolant les crédits budgétaires inscrits au titre du casier pilote de la Bassée et notamment de la mise en eau test, finalement initiée en 2025, le taux d'exécution des crédits ainsi retraité atteint 85%. Elles comprennent notamment le loyer payé par Seine Grands Lacs, l'ensemble des fluides (eau, électricité, combustibles, carburants). On y trouve également les dépenses d'habillement et vêtements de travail (49 000 euros en 2024), l'achat de petits équipements et fournitures (242 000 euros), des dépenses de maintenance 234 000 euros dont 155 000 euros pour le fonctionnement et la sécurisation du système d'information), les prestations d'études et recherches (240 000 euros), les frais de télécommunication (100 000 euros), le nettoyage des locaux (108 000 euros), les taxes foncières et autres impôts payés par l'établissements (247 000 euros).

Les charges de personnel s'élèvent à 9 198 931,66 euros et présentent un taux de consommation de 99%. Celles-ci sont en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2023 (8,33 millions d'euros), après une hausse de 5% l'exercice précédent. Cette hausse s'explique notamment par le glissement vieillessetechnicité, la conduite de nouveaux recrutements et la réduction du taux de vacance de postes, qui s'élevait à 6,33 équivalents-temps-pleins en 2023. A noter également l'existence, pour certains postes pourvus, de financements partiels par différents financeurs.

Les charges financières s'élèvent en 2024 à 1 848 029,73 euros, soit 11% des dépenses réelles de fonctionnement hors provision. Elles traduisent le recours croissant à l'emprunt et l'augmentation de l'encours de dette pour financer les investissements portés par l'établissement dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements. Pour rappel, les charges financières s'élevaient à 583 000 euros en 2023 et 335 000 euros en 2022.

Conformément à la délibération n°2023-68/CS relative à la constitution d'une provision dans le cadre de la mise en eau de la Bassée, une provision d'un montant de 300 000 euros a été constituée durant l'exercice.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Volet recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Total budgété 2024	Réalisé 202	<u>.</u> 4	
·	En euros	En euros	en %	
Chap. 70 Produits de services et du domaine	10 392 747,00 €	10 025 470,90 €	96,47%	
Dont redevance pour soutien d'étiage	9 911 247,00 €	9 656 808,40 €	97,43%	
Chap. 74 Dotations, subventions et participations	16 218 000,00 €	16 300 388,66 €	100,51%	
Dont contributions statutaires des membres	12 000 000,00 €	11 999 999,99 €	100,00%	
Dont contribution exceptionnelle MGP en fonctionnement	2 950 000,00 €	2 950 000,00 €	100,00%	
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	175 000,00 €	627 435,62 €	358,53%	
Chap. 77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	31 856,48 €	3185,65%	
Chap. 78 Reprise sur amortissements et provisions	611 000,00 €	- €	0,00%	
Chap. 002 Résultat reporté de fonctionnement	2 643 498,59 €	ne se réalise pas		
Total recettes de fonctionnement	30 041 245,59 €	26 985 151,66 €	89,83%	
Total recettes réelles hors reprises sur provisions	26 786 747,00 €	26 985 151,66 €	100,74%	

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté en section de fonctionnement, s'élèvent en 2024 à 26 985 151,66 euros. Elles présentent au global un taux d'exécution légèrement supérieur à 100%. Surtout, elles augmentent fortement par rapport à 2023, où elles s'élevaient à 22,1 millions d'euros. Cela s'explique notamment par :

- la contribution exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris en section de fonctionnement pour un montant de 2 950 000 euros, soit 11% des recettes réelles de fonctionnement hors excédent reporté et reprises sur provisions;
- la perception de recettes issues d'exercices antérieurs et ayant fait l'objet de décalage de titres ou de renégociations en 2024.

À l'instar de l'exercice 2023, on constate un excellent taux de recouvrement de la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (99,8%). Le taux d'exécution des crédits afférents présenté dans le tableau ci-dessus est inférieur car, comme indiqué dans la délibération n°2024-50/CS relative au bilan de la campagne de perception 2024 sur les prélèvements 2023, les chiffres initialement pris en compte pour le calcul de la redevance lors de la préparation budgétaire 2024 étaient erronés et reposaient sur les montants du compte de gestion provisoire non consolidé. En définitive, ce sont 43 titres de recettes qui ont été émis sur l'exercice 2024 permettant de récolter 9 656 808,40 euros.

Concernant les dotations, subventions et participations, d'un montant de 16 300 388,40 euros, elles présentent un taux d'exécution de 100% et comprennent principalement les contributions statutaires obligatoires des membres (12 millions d'euros) ainsi que la contribution exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris en fonctionnement (2,95 millions d'euros). Le reste, soit 1 350 000 euros, comprend notamment :

- 404 052,90 euros de subventions versées par l'Etat dans le cadre des actions inscrites au PAPI de la Seine-et-Marne franciliennes ;
- 345 000 euros de recettes issues de renégociations contractuelles dans le cadre de l'exploitation des usines hydroélectriques situées sur les lacs-réservoirs de l'établissement, portant sur des années antérieures à 2024 ;

Concernant les **autres produits de gestion courante (627 435,62 euros)**, dont les recettes sont très supérieures aux montants inscrits dans la prévision budgétaire, ils se composent notamment :

- de 240 000 euros de recettes Relyens-Sofaxis (assurance statutaire);
- de 85 000 euros de recettes de location et sous-location de notre parc immobilier relatives aux exercices antérieurs à 2024, en plus des recettes relatives à l'exercice 2024 ;
- de 72 500 euros de régularisation de refacturation de taxe foncière dans le cadre de redevances d'occupation, relatives aux exercices antérieurs à 2024 ;
- du solde de 46 684 euros versé par EDF dans le cadre de la convention de répartition des coûts induits par le remplacement du groupe hydraulique de la vanne batardeau de la prise de l'usine EDF du barrage de Pannecière.

Au final, le résultat net de la section de fonctionnement fait apparaître un **excédent de 8 112 001,70 euros** qui, cumulé à l'excédent antérieur reporté en fonctionnement de 2 643 498,59 euros, conduit à un **résultat de clôture de 10 755 500,29 euros.** Cela représente une augmentation de 2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par la perception en 2024 de recettes non récurrentes d'un montant supérieur à ce montant.

Ce résultat permet de dégager après exécution, conformément à la nomenclature comptable M57, une recette qui permettra notamment de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice, intégré dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget supplémentaire 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT – Volet dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Total budgété 2024	Réalisé 2024	
	En euros	En euros	en %
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	6 638 400,00 €	3 870 351,59 €	58,30%
Chap. 204 Subventions d'équipement versées	302 500,00 €	90 061,51 €	29,77%
Chap. 21 Immobilisations incorporelles	6 144 900,00 €	4 150 935,46 €	67,55%
Chap. 23 Immobilisations en cours	65 040 000,00 €	48 418 452,51 €	74,44%
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilés	2 531 000,00 €	2 302 441,75 €	90,97%
Chap. 041 Opérations patrimoniales	54 906 000,00 €	- €	0,00%
Chap. 001 Résultat d'investissement reporté	6 091 894,98 €	ne se réalise pas	
Total dépenses d'investissement	141 654 694,98 €	58 832 242,82 €	41,53%
Total dépenses réelles d'investissement	80 656 800,00 €	58 832 242,82 €	72,94%

En 2024, 80,65 millions de crédits réels étaient inscrits, soit un montant légèrement supérieur à 2023 où 78,52 millions d'euros étaient inscrits en dépenses réelles d'investissement. Le **taux de consommation des crédits affectés aux opérations réelles s'élève à 73%**, un niveau inférieur à 2023 (89%) mais supérieur à 2022 (63%). Hors emprunt et hors Bassée, les dépenses réelles d'investissement inscrites au sein de la programmation pluriannuelle des investissements ont été exécutées à 73% (84% en 2023). Du fait notamment d'un différé de décaissements pour le marché de construction des digues de fin 2024 à début 2025 dans un contexte de décalage de la mise en eau test, **les dépenses réelles d'investissement relatives à la Bassée ont un taux d'exécution de 72%** (92% en 2023) et représentent un montant de 43 314 138 euros (50 millions d'euros en 2023 et 23,28 millions d'euros en 2022).

Les investissements relatifs à la gestion des aménagements hydrauliques, inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements, ont mobilisé 11,17 millions d'euros, soit un montant légèrement supérieur aux années précédentes (10,59 millions d'euros en 2023 et 10,08 millions d'euros en 2022). Ils comprennent notamment :

- 5,21 millions d'euros pour les ouvrages de protection, digues et canaux, répartis en 4,39 millions d'euros pour les barrages de la Morge et de Beaumont et 832 000 euros pour les tranches annuelles d'entretien des digues sur les lacs Marne, Aube et Seine;
- 2,98 millions d'euros pour des opérations de réhabilitations parmi lesquelles celle des locaux techniques et du lieu d'appel de Mathaux (1,45 millions d'euros en 2024) et plusieurs opérations spécifiques de réhabilitation des ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques (1,32 millions d'euros en 2024) mais également la réhabilitation du lieu d'appel d'Eclaron (182 000 euros en 2024) et l'extension de l'atelier de Pannecière (25 000 euros en 2024);
- 1,30 millions d'euros pour des investissements matériels courants et d'entretien (1 million d'euros pour le renouvellement et l'acquisition d'engins, de matériels et d'outillage et 290 000 euros pour des opérations de maintenance, d'entretien et d'amélioration de la sécurité et de l'hygiène de nos différents sites);
- 703 000 euros consacrés à la modernisation de l'exploitation de nos ouvrages, comprenant des études sur l'amélioration et l'optimisation des conditions d'exploitation des ouvrages hydrauliques mais aussi des opérations spécifiques de modernisation des contrôlescommandes et des réseaux;
- 307 000 euros consacrés à des opérations de désamiantage, remise en peinture et autres interventions diverses sur vannage.

Du fait de report de certaines études lié à la forte mobilisation de l'équipe hydrologie en raison des crues de l'année 2024 et de la gestion spécifique des lacs à l'occasion des Jeux Olympiques, les dépenses relatives à l'hydrologie se sont élevées à près de 365 000 euros en 2024, comparativement aux 715 000 euros inscrits au budget. Parmi elles :

- environ 250 000 euros pour le développement des outils numériques (amélioration du modèle hydraulique de prévision des écoulements, nouvelles fonctionnalités dans le modèle MobhyRisq, mise à jour de données topographiques dans les modèles);
- environ 100 000 euros pour des analyses hydrologiques (modélisation d'une vidange de sécurité d'un ouvrage, études physico-chimiques et études de qualité des eaux).

Les dépenses d'investissement relatives aux systèmes d'information se sont élevées à 735 000 euros en 2024, pour un total budgété de 952 000 euros, en forte augmentation par rapport à 2023 (290 000 euros). Elles traduisent le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2023-2026. Les deux-tiers, soit environ 471 000 euros, ont concerné la sécurisation et l'évolution technique du système d'information avec notamment la création en cours d'une infrastructure hyperconvergée et l'acquisition d'une nouvelle infrastructure de serveurs de production/sauvegarde afin de parer l'éventualité de l'indisponibilité potentielle d'un site de travail tel que celui situé rue Villiot à Paris. 133 000 euros ont par ailleurs été consacrés à l'acquisition de logiciels et de licences (suite bureautique Microsoft365, antivirus, Security Operation Center, ainsi qu'une solution de gestion de projets dont le besoin avait été identifié dans le cadre du travail sur la feuille de route). Environ 75 000 euros ont été consacrés à l'acquisition ou au renouvellement de matériels (ordinateurs portables, moniteurs, téléphonie, modernisation des salles de réunion interconnectées). A noter également que 95 000 euros ont été consacrés à des investissements pour le système d'information géographique (SIG).

Dans le cadre des PAPI, 341 000 euros ont été mobilisés en investissements, dont :

- 301 000 euros liés à des actions de développement numérique et géomatiques autour des PAPI (production de vidéos et contenus et développement d'une application de réalité augmentée dans le cadre du dispositif EPISEINE, construction d'une maquette volume de maison résiliente aux inondations, production de contenus vidéos relatifs aux zones d'expansion de crues et destinés à l'amélioration de la représentation des ZEC dans le SIG, amélioration du site internet EPISEINE, mise en place de l'outil digital Egoseine);
- 40 000 euros pour le développement de l'application « web » SaisiePAPI, dédiée au rapportage technique et financier des PAPI;

Les travaux réalisés en faveur de l'entretien du patrimoine forestier et de l'environnement de Seine Grands Lacs se sont élevés à 50 131 euros, contre 46 000 euros en 2023. Ils comprennent des travaux préalables aux plantations, des plantations, des travaux d'infrastructure. 4 500 euros ont été consacrés à des opérations de communication et valorisation promotionnelle de la zone RAMSAR Etangs de la Champagne humide.

Concernant la communication, 201 000 euros ont été consacrés à des investissements durant l'année 2024. Ils concernent essentiellement la création de vitraux pour l'église de Champaubert à la suite de l'appel à projet. 10 000 euros ont également été investis dans le cadre de l'accueil en résidence artistique 2024 au sein de l'église de Champaubert de la compagne de théâtre Entrelacs et Bocage pour le projet de création La Légende de Chantegeai.

Enfin, le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 2 302 441 millions d'euros (1,27 millions d'euros en 2023), dont 61 653 euros de remboursement de prêts à taux zéro à l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

SECTION D'INVESTISSEMENT – Volet recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Total budgété 2024	Réalisé 202	Réalisé 2024	
	En euros	En euros	en %	
Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves	15 091 894,98 €	15 206 625,04 €	100,76%	
Dont FCTVA	9 000 000,00 €	9 114 730,06 €	101,27%	
Dont couverture besoin de financement 2023	6 091 894,98 €	6 091 894,98 €	100,00%	
Chap. 13 Subventions d'investissement reçues	43 513 654,41 €	30 785 545,47 €	70,75%	
Dont Bassée (dont avenant 1 MGP)	41 433 654,41 €	27 454 975,64 €	66,26%	
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilés	17 400 000,00 €	10 800 000,00 €	62,07%	
Chap. 23 Immobilisations en cours	- €	147 856,73 €		
Chap. 041 Opérations patrimoniales	54 906 000,00 €	- €	0,00%	
Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 875 000,00 €	1 819 956,29 €	97,06%	
Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	8 868 145,59 €	ne se réalise pas		
Total recettes d'investissement	141 654 694,98 €	58 759 983,53 €	41,48%	
Total recettes réelles d'investissement	76 005 549,39 €	56 792 170,51 €	74,72%	

Les recettes d'investissement s'élèvent à 58,76 millions d'euros dont 56,79 millions d'euros de recettes réelles. Comparées aux sommes inscrites lors des différentes étapes budgétaires (76 millions d'euros), ces dernières présentent un taux d'exécution de 75%. Ce taux est à regarder conjointement avec celui d'exécution des dépenses réelles d'investissement qui s'élève, pour rappel, à 73%. Hors couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2023 par l'autofinancement (apparaissant au compte 1068), les recettes réelles d'investissement sont composées pour 61% de subventions d'investissement reçues, pour 21% d'emprunts nouveaux et pour 18% du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Concernant les subventions perçues, leur montant s'élève à 30,79 millions d'euros et 89% de celuici concerne le financement du casier pilote de la Bassée :

- 16 661 830,05 d'euros ont été perçus de la part de l'État;
- 10 793 145,59 euros ont été perçus de la Métropole du Grand Paris dont 10 000 000 d'euros dans le cadre de l'avenant 1 signé entre Seine Grands Lacs et la Métropole, le reste étant relatif à un solde de participation au titre des études et du foncier et à un acompte pour les travaux.

D'autres subventions, pour un montant de 3 330 569,83 euros, concernent les autres opérations portées par l'établissement. Il s'agit essentiellement, pour un montant de 2,52 millions d'euros, d'études et travaux relatifs aux digues et canaux (1,5 millions d'avances de l'État pour les travaux de la digue de la Morge et 416 000 de financement par d'autres enveloppes, 500 000 euros et 106 472,32 euros de la Région Grand Est dans le cadre des travaux de la digue de la Morge). 276 810 euros de subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont contribué au financement d'une étude sur la qualité des eaux des lacs-réservoirs propriétés de l'établissement, du modèle hydro ou encore de la valorisation de la zone RAMSAR Étangs de Champagne humide.

Concernant le FCTVA 2024, perçu sur la base des dépenses N-1, son montant s'élève à 9,1 millions d'euros, contre respectivement 3,9 millions d'euros en 2023 et 1,87 millions d'euros en 2022.

Concernant les emprunts et dettes assimilés, ils présentent un taux d'exécution de 62,07%. En effet, un emprunt de 6,6 millions d'euros, prévu lors du vote du budget primitif 2024 dans le cadre du plan de financement des travaux relatifs à la digue de la Morge, n'a pas été mobilisé sur l'exercice budgétaire 2024 et le sera sur l'exercice budgétaire 2025. Les nouveaux emprunts ou versements perçus durant l'exercice s'élèvent à 10,8 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- un emprunt d'un montant de 5 000 000 d'euros auprès de l'Agence France Locale (AFL), à taux fixe ;
- un emprunt d'un montant de 5 000 000 d'euros auprès de l'Agence France Locale (AFL), à taux variable ;
- un versement perçu de 800 000 euros par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), relatif à un emprunt total de 2 700 000 euros contracté en 2023.

Il en résulte, pour la section d'investissement, un déficit de 72 259,29 euros, auquel il convient d'ajouter le déficit de l'exercice 2023, constaté après le vote du budget primitif 2024 et repris lors du budget supplémentaire 2024, d'un montant de 6 091 894,98 euros. Aucun reste-à-réaliser n'est inscrit compte tenu de la structure budgétaire en autorisations de programme et crédits de paiement.

Ainsi, le résultat de clôture de la section d'investissement, est un déficit (-) de 6 164 154,27. Conformément à l'instruction budgétaire M57, ce déficit constaté, couvert par l'excédent de fonctionnement, sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2024 et fera l'objet d'un titre de recettes au compte 1068.

Ainsi, le compte administratif 2024 se solde par un résultat définitif (ou résultat libre d'affectation) de 4,59 millions d'euros, contre 2,64 millions d'euros en 2023, notamment en raison de recettes exceptionnelles en section de fonctionnement.

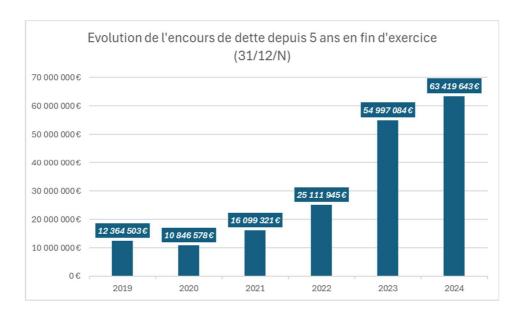
Récapitulatif du compte administratif 2024 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement (dont ordre)	18 873 149,96 €
Recettes de fonctionnement (dont reprise sur provision)	26 985 151,66 €
Résultat de l'exercice (excédent)	8 112 001,70 €
Déficit antérieur reporté (D002)	- €
Excédent antérieur reporté (R002)	2 643 498,59 €
Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant affectation au 1068)	10 755 500,29 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	58 832 242,82 €
Recettes d'investissement (dont ordre et 1068)	58 759 983,53 €
Résultat de l'exercice (excédent)	- 72 259,29 €
Déficit antérieur reporté (D001)	- 6 091 894,98 €
Excédent antérieur reporté (R001)	- €
Résultat de clôture (déficit) (= 001)	- 6 164 154,27 €
Restes à réaliser en dépenses	- €
Restes à réaliser en recettes	- €
Solde Restes à réaliser	- €
BESOIN DE FINANCEMENT NET (montant à inscrire au 1068)	- 6 164 154,27 €
RESULTAT DEFINITIF (OU RESULTAT LIBRE D'AFFECTATION)	4 591 346,02 €

Le besoin de financement de l'exercice 2024, d'un montant de 6 164 154 euros, est proche de celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 6 091 894 euros. Ce déficit de clôture en section d'investissement peut être couvert dans son intégralité par le résultat de clôture en fonctionnement, d'un montant de 10 755 500 euros, répartis entre 8 112 001 euros correspondant au résultat de l'exercice et 2 643 498 euros correspondant au résultat libre d'affectation reporté de l'exercice antérieur.

La structure de la dette au 31 décembre 2024 :

Au 31 décembre 2024, 19 contrats d'emprunt souscrits sont en cours, dont sept au titre de prêts par l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), pour un encours avoisinant 63,4 millions d'euros.

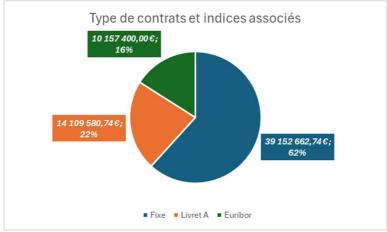


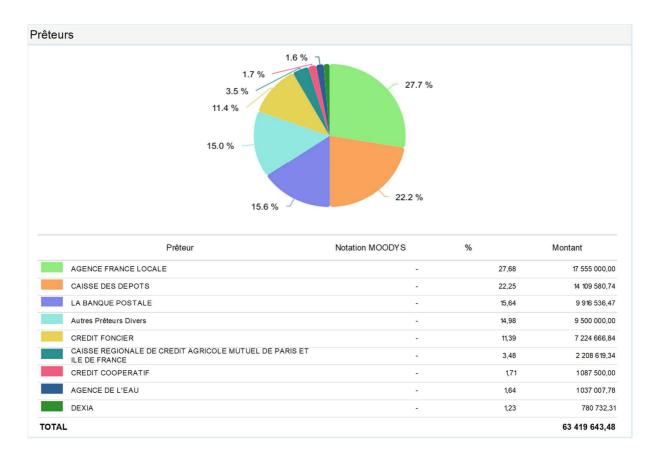
L'accroissement de l'encours sur un an s'élève à 8,5 millions d'euros et traduit la réalisation de nouveaux emprunts pour un montant de 10,8 millions d'euros et l'amortissement des emprunts existants pour un montant de 2,3 millions d'euros sur l'exercice. Les nouveaux emprunts ou versements perçus durant l'exercice se répartissent comme suit :

- un emprunt de 5 millions d'euros auprès de l'Agence France Locale (AFL), à taux fixe ;
- un emprunt d'un montant de 5 millions d'euros auprès de AFL, à taux variable ;
- un versement perçu de 800 000 euros par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), relatif à un emprunt total de 2,7 millions d'euros contracté en 2023.

Un emprunt de 6,6 millions d'euros, initialement inscrit au budget primitif 2024 pour contribuer au financement des travaux de la digue de la Morge, n'a pas été réalisé en 2024 et le sera en 2025.

La liste des prêteurs, leur poids dans l'encours de dette ainsi que la typologie des emprunts (fixe/variable) et les indices associés sont récapitulés ci-dessous :





Éléments d'analyse financière :

En analyse financière, les données du compte administratif doivent être retraitées des mouvements d'ordre (mouvements comptables) et des résultats antérieurs reportés afin de ne tenir compte que des mouvements dits réels.

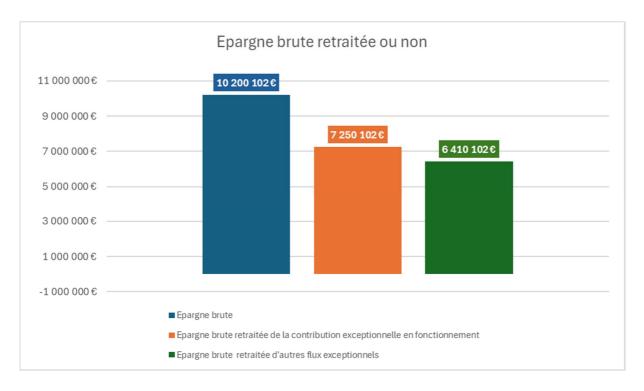
Quatre principaux ratios peuvent utilement être analysés et comparés dans le temps :

- l'épargne de gestion, soustraction des dépenses courantes (charges de gestion courante, dépenses de personnel, autres charges de gestion courante) aux recettes courantes (produits des services et du domaines, dotations, subvention et participations, autres produits de gestion courante), n'est influencée ni par la gestion financière de la collectivité ni par des opérations exceptionnelles (notamment les provisions et reprises sur provisions);
- **l'épargne brute**, calculée en soustrayant les frais financiers à l'épargne de gestion, permettant d'identifier le volume financier que l'établissement peut consacrer à l'investissement, prioritairement au remboursement du capital de la dette ;
- **l'épargne nette**, calculée en soustrayant le remboursement du capital de la dette à l'épargne brute, permettant d'identifier le volume financier que l'établissement peut consacrer à l'investissement une fois le remboursement du capital de la dette effectué;
- la capacité de désendettement, exprimée en années, calculée en divisant le capital restant dû au 31/12/N par l'épargne brute, permet d'estimer le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter totalement en y consacrant l'intégralité de son autofinancement.

D'autres ratios peuvent également être mobilisés dans l'analyse, notamment des ratios de structure, tel que le ratio de rigidité de la section de fonctionnement, pouvant être calculé en rapportant le poids des dépenses de personnel ou des dépenses de personnel et des frais financiers aux dépenses réelles de fonctionnement.

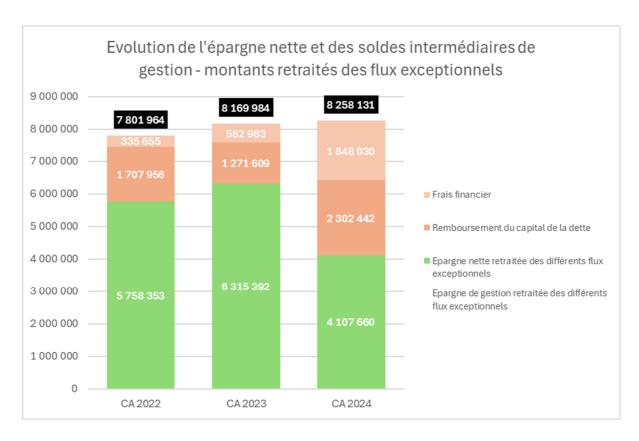
En 2024, **l'épargne de gestion** atteint 12,05 millions d'euros, contre 8,17 millions d'euros en 2023 et 7,80 millions d'euros en 2022. Retraitée de la participation exceptionnelle en fonctionnement de la Métropole du Grand Paris d'un montant de 2 950 000 euros, l'épargne de gestion s'élève en 2024 à 9,1 millions d'euros. Retraitée d'autres flux exceptionnels ou non récurrents, elle s'élève à 8,26 millions d'euros en 2024. Ainsi, l'épargne de gestion progresse d'environ 460 000 millions d'euros sur trois exercices, entre 2021 et 2024, traduisant une dynamique plus forte des recettes courantes que des dépenses courantes. **Cette progression de l'épargne de gestion entre 2021 et 2024 est à mettre en lien avec l'évolution des contributions statutaires obligatoires, passées sur la période de 9 344 628 euros à 12 millions d'euros, soit une hausse de 2,65 millions d'euros. En d'autres termes, une part substantielle de la hausse des contributions statutaires obligatoires a été consacrée au financement de la dynamique des dépenses réelles de fonctionnement de l'établissement hors intérêts de la dette.**

L'épargne brute atteint quant à elle 10,20 millions d'euros en 2024 contre 7,59 millions d'euros en 2023 et 7,47 millions d'euros en 2022. Retraitée de la participation exceptionnelle en fonctionnement versée par la Métropole du Grand Paris, l'épargne brute s'élève à 7,25 millions d'euros, soit un niveau inférieur à l'exercice 2023. Cela s'explique par la forte dynamique des charges financières, passant de 335 655 euros en 2022 à 582 983 euros en 2023 et 1 848 030 en 2024. Retraitée de façon complémentaire d'autres flux (régularisations de recettes et titres, ajustement des titres et mandats), l'épargne brute atteint 6,41 millions d'euros, soit un niveau inférieur aux exercices précédents. De 37,08% en 2022, le taux d'épargne brute retraitée passe à 34,70% en 2023 puis 27,20% en 2024.



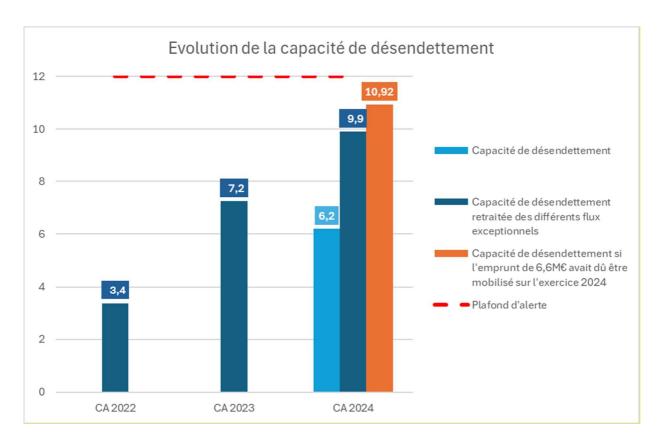
Quant à l'épargne nette, elle s'élève à 7,89 millions d'euros en 2024, contre 6,31 millions d'euros en 2023. De la même manière, retraitée de la contribution exceptionnelle en fonctionnement, elle s'élève à 4,95 millions d'euros et, retraitée des autres flux, à 4,11 millions d'euros en 2024, soit 2,2 millions d'euros de moins que l'exercice précédent. Cela s'explique par l'accroissement du recours à l'emprunt et des remboursements afférents : le remboursement du capital de la dette, qui s'élevait à 1,27 millions d'euros en 2023, est de 2,30 millions d'euros en 2024. La diminution de l'épargne nette, retraitée des flux exceptionnels, traduit ainsi une moindre capacité de l'établissement à autofinancer de nouveaux investissements.

L'analyse des **ratios de structure** montre que la part des dépenses de masse salariale et de charges financières dans le total des dépenses réelles de fonctionnement augmente sensiblement par rapport à l'exercice précédent : elle s'élève à environ deux-tiers du total des dépenses réelles de fonctionnement et 4 points de pourcentage de plus qu'en 2023 – 65% contre 61% en 2023. La dynamique de ces deux postes de dépense est visible : fruit d'une politique de développement ambitieuse mais aussi des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat, les dépenses de personnel ont augmenté de 1,27 millions d'euros entre 2022 et 2024 ; les charges financières ont augmenté quant à elles de 1,51 millions. Prises de façon isolée, les dépenses de masse salariale passent de 61% à 54% des dépenses réelles de fonctionnement, compte tenu de l'accroissement du poids des intérêts de la dette, de 3% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 à 11% en 2024.



Ainsi, à rebours de l'épargne de gestion qui augmente légèrement entre 2022 et 2024, grâce à l'augmentation de la contribution statutaire obligatoire des membres du syndicat, l'épargne nette diminue quant à elle en raison du poids de l'endettement, qui se manifeste par un accroissement des annuités (capital et intérêts).

Fin 2024, la capacité de désendettement est de 6,2 années. Sensible au niveau d'épargne brute, elle s'élève à 9,9 années si l'on retraite celle-ci des flux exceptionnels décrits ci-avant. Si l'emprunt de 6,6M d'euros initialement inscrit au budget primitif pour 2024, finalement réalisé début 2025 en raison du décalage de mandatements relatifs au casier pilote, avait été réalisé en 2024, la capacité de désendettement aurait atteint 11 années. Pour rappel, elle s'élevait à 7,25 années en 2023 et à 3,36 années en 2022.



Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II du livre IV de la cinquième Partie ;

VU les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient la désignation d'un président de séance autre que le Président du Syndicat pour présider au vote du compte administratif ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M57;

VU le budget primitif de l'exercice 2024 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n°2023-66/CS au cours de sa séance du 11 décembre 2023 ;

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2024 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n°2024-25/CS au cours de sa séance du 24 juin 2024 ;

VU la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 votée par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n°2024-67/CS au cours de sa séance du 17 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Comité syndical est réuni sous la présidence de M. Denis LARGHERO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, M. le Président Patrick OLLIER;

CONSIDÉRANT la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Monsieur Patrick OLLIER quitte la salle et ne prend pas part au vote

Article 1: **ARRÊTE** le compte administratif de l'EPTB Seine Grands Lacs - syndicat mixte en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes, pour l'exercice 2024, conformément aux états annexés à la présente délibération et résumés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	18 873 149,96 €	26 985 151,66 €	8 112 001,70 €
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'investissement	58 832 242,82 €	58 759 983,53 €	-72 259,29 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	2 643 498,59 €	2 643 498,59 €
INTERONT DE L'EXERCICE N-1	Déficit antérieur reporté d'investissement	6 091 894,98 €	- €	6 091 894,98 €
TOTAL (Réalisations + reports)		83 797 287,76 €	88 388 633,78 €	4 591 346,02 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
N+1	Section d'investissement	- €		- €
DECLUTAT CUMALUE (CLÔTUDE)	Section de fonctionnement	18 873 149,96 €	29 628 650,25 €	10 755 500,29 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section d'investissement	64 924 137,80 €	58 759 983,53 €	-6 164 154,27 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINIT	IF)	83 797 287,76 €	88 388 633,78 €	4 591 346,02 €

CLÔTURE 2024	
Excédent de fonctionnement	10 755 500,29 €
Excédent d'investissement	-6 164 154,27 €
Excédent définitif	4 591 346,02 €

Le Président,

Patrick OLLER Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.